

# Présentation du projet métropolitain, **MAIS QUELS PROJETS MÉTROPOLITAINS ?**

---

## Conseil de la Métropole 25 janvier 2021

---

**Ce conseil Métropolitain fera date, avec la présentation par l'exécutif du Programme pluriannuel d'investissements (PPI) et le premier budget de cette mandature.**

Ces textes ne nous paraissant pas satisfaisant dans l'état, nous avons souhaité présenter des amendements visant à préciser la méthode et le contenu de cette PPI. Certains de ces amendements, pourtant consensuels, ont été rejetés par la majorité.

Cette séance fut aussi l'occasion de mettre à l'ordre du jour la question essentielle de la santé mentale et la précarité de notre jeunesse. Perte de repères, précarité et isolement social, c'est peu dire que notre jeunesse est en souffrance.

Selon une étude de Santé publique France, 29 % des 18-25 ans sont en dépression. Plus de 50% des jeunes auditionnés lors d'une enquête

parlementaire sont inquiets sur leur santé mentale, 30% ont renoncé à l'accès aux soins faute de moyens.

Alors que la crise sanitaire et économique va bouleverser durablement l'équilibre économique et psychologique de la jeunesse, c'est une problématique sur lequel il est possible de travailler collectivement pour trouver des solutions de court, moyen et long terme.

**Pour cela, nous sommes soulagés que notre proposition de créer un groupe de travail au-delà des contingences partisanes, ait trouvé un écho favorable dans notre assemblée.**

Nous avons mieux à offrir que nos divisions.

**INVENTER  
LA MÉTROPOLE  
DE DEMAIN**

# Budget primitif 2021 : En cette période de crise ne changez pas trop un modèle qui a fait ses preuves !

Intervention de Gérard Collomb

Nous vous présenterons l'analyse que nous faisons de la PPI et du Budget primitif 2021 à 2 voix avec Nicole Sibeud.

Il aurait semblé plus logique de commencer par l'examen de la PPI. Mais puisque vous avez souhaité présenter le Budget primitif d'abord, j'interviens en premier et Nicole Sibeud détaillera nos réflexions sur la PPI ensuite.

## Concernant cette dernière, je n'aurai que 3 remarques :

- **ce n'est pas une PPI, mais tout au plus un vague élément de cadrage. Celle de 2015 comprenait 1175 projets, dont 670 territorialisés !**
- **Contrairement à celle du mandat précédent, votre PPI n'a pas été élaborée à partir des préoccupations des maires.**
- **Enfin, notre PPI n'était pas faite de vagues promesses, mais bien d'engagements réels puisque sur les 3,5 milliards annoncés plus de 3,3 ont été réalisés.**

Je souhaiterais pour l'avenir de notre métropole que vous puissiez en dire autant à la fin de votre mandat, avec un même niveau de réalisation et un endettement loin des 10 années que vous annoncez et qui serait une pure folie.

Or, permettez-moi de le dire, de ce point de vue - mais monsieur le vice-président en charge des finances le sait aussi bien que moi - je ne suis pas sûr qu'avec ce budget vous démariez sur les bonnes bases.

En tout cas vous êtes en rupture totale avec la politique rigoureuse menée depuis la création de la Métropole.

Si nous avons pu, en effet, avoir dans le précédent mandat un investissement aussi fort, tout en ayant un encours de dette diminuant de 315 millions, 3 années et 3 mois de capacité de désendettement, c'est que dès la première année de création de la métropole, nous avons veillé à rationaliser nos dépenses de fonctionnement, tant du point de vue des charges à caractère général que du point de vue de la masse salariale.

Celle-ci par exemple n'a augmenté sur les budgets que j'ai pu préparer avec Richard Brumm que de

14 millions entre 2015 et 2018, alors que le Budget primitif que vous nous présentez, inscrit pour la seule année 2021, 12,8 millions de dépenses supplémentaires dans ce domaine des ressources humaines, alors même que les exercices 2020 et 2019 avaient vu la masse salariale augmenter déjà fortement, plus 15 millions pour le CA 2019.

Dans le même temps, nous orientons nos dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, vers des politiques susceptibles de renforcer la dynamique métropolitaine (création et accueil toujours plus fort d'entreprises nouvelles, grands projets urbains, mais aussi amélioration du cadre de vie), toute chose contribuant à un accroissement continu de nos recettes fiscales.

C'est cela qui nous a permis, année après année, d'accroître notre autofinancement brut, de réduire la dette, tout en augmentant chaque année notre volume d'investissement. C'est cela qui fait la différence avec le premier budget que vous nous présentez.

En effet, dans celui-ci les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,6% :

- 3,2% pour les charges à caractère général,
- 3,8% pour les dépenses de personnel,
- 7% pour les dépenses sociales.

Dans ces dépenses, seuls deux postes sont en baisse : les reversements aux communes -2,2% et les charges financières -6%, dont la diminution est le fruit de notre gestion et dont vous bénéficiez aujourd'hui.

Pour expliquer cette croissance des dépenses de fonctionnement, on peut bien sûr invoquer la crise et ses effets.

Et quand l'augmentation du nombre des bénéficiaires du RSA fait grimper le montant des allocations de 43 millions, le choc est évidemment rude.

**Mais je vous rappelle que nous sommes parvenus dans le précédent mandat à avoir les résultats que je vous ai présentés, en ayant eu aussi à connaître des difficultés importantes sur le plan financier : baisse des dotations avec 103 millions de pertes de recettes entre 2015 et 2018 et désensibilisation des emprunts toxiques du département qui nous a obligés à déboursier 275 millions, l'État nous apportant certes une aide de 148 millions, mais étalés sur 13 ans et vous avez encore inscrit au budget 2021 un crédit de 14 millions d'euros.**

**103 et 275 = 378 millions d'euros, oui c'était aussi un vrai choc ! Et malgré tout, nous sommes parvenus à le surmonter et non seulement à maintenir, mais même à accroître la dynamique métropolitaine.**

Pour ce faire, et pour pouvoir continuer à investir sans faire exploser la dette, nous avons dû mettre en place le plan marge de manœuvre qui prévoyait un examen de toutes les dépenses nouvelles, celles liées au fonctionnement de l'institution, mais aussi les participations et les subventions aux organismes extérieurs. Avec, je l'ai dit, une attention particulière à l'évolution de la masse salariale.

Aussi, quand vous nous avez annoncé sans avoir d'objectifs précis dans votre PPI, ni avoir procédé à un audit des ressources humaines de notre maison – et croyez-moi elles sont d'une qualité exceptionnelle – que vous alliez procéder à la création de 114 équivalents temps pleins, nous sommes tombés des nues. Et ce n'est que la première année de votre mandat. Que doit-on attendre pour la suite ?

Pour donner un élément de comparaison, lors de la première année de création de la Métropole, nous avons, nous, diminué de 18 millions d'euros les sommes initialement prévues à ce poste, cela même alors que régime indemnitaire et temps de travail n'étaient pas les mêmes entre personnels venant du département et personnels de l'ancienne Communauté urbaine. Ce qui posait quelques problèmes, ceux qui étaient présents à l'époque s'en souviennent.

Permettez-moi donc de vous dire que la Métropole ne peut pas continuer ainsi, sauf à aller tout droit dans le mur.

Demandez-vous par ailleurs, ce que sont les réactions de tous les chefs d'entreprises réunis ce soir pour la fête de l'entreprise organisée en visioconférence et qui n'ont, en ce moment, qu'un seul souci en tête : préserver l'emploi de leurs salariés et sauver leur entreprise.

Que diront-ils quand ils apprendront que nous ouvrons toutes grandes les vannes de la dépense publique, non pour faire face à la crise ou pour les aider à passer ce cap, mais uniquement pour parer au fonctionnement de notre institution ?

Songez surtout que la crise sanitaire n'est pas finie, que ses répercussions économiques et sociales sont devant nous, que tous nos efforts dans ce budget devraient être tendus vers le soutien à notre environnement et non à la satisfaction de besoins que d'ailleurs vous n'avez pas encore définis.

Pour faire face à cette crise, vous avez pourtant hérité de vrais atouts et même si vous prévoyez au budget principal des recettes à -0,6%, notre institution a une situation financière saine et notre agglomération une

économie qui, en dépit des moments difficiles résiste encore aujourd'hui.

C'est ce qui vous permet d'afficher des recettes :

- de cotisations fiscales des entreprises (CFE) à 247 millions (240 millions l'an dernier)
  - de CVAE à 300 millions (311 prévu l'an dernier au BP),
  - de DMTO à 360 millions (370 millions l'an dernier).
- Ce n'est pas l'effondrement.**

Et, comme toujours, je sais que, sauf catastrophe absolue - mais dans ce cas-là, c'est toute la donne qui change - les services ont fait des prévisions prudentes et que nous aurons de meilleurs chiffres que ceux annoncés. Il n'est que de voir ce qui s'est passé en 2020, on annonçait au BP 2020 311 millions pour la CVAE, ce sera 319 au CA ; 370 pour les DMTO ce sera 376.

**Notre première priorité devrait donc être de veiller à sauvegarder notre tissu économique, car c'est de sa préservation que dépendent toutes les politiques, sociale, environnementale, de mobilité, de logement social que vous voulez mener.**

Si je pouvais donc donner un conseil. En cette période de crise ne changez pas trop un modèle qui, en dépit des critiques que vous avez pu formuler, a fait ses preuves !

Pour ce qui est des DMTO par exemple, faites attention. Encadrement des loyers, préemptions massives, volonté d'imposer dans les programmes de logement une part élevée de PLAI, annonce d'une réduction des grands projets d'urbanisme, ne chargez pas trop la barque, parce que si le marché immobilier s'effondre, les DMTO qui représentent aujourd'hui 19,43% du panier des ressources fiscales de la Métropole, 13% des recettes de fonctionnement, pourraient bien diminuer drastiquement.

Surtout, monsieur le président, mes chers collègues, ne croyez pas que le recourt massif à l'emprunt soit la recette miracle.

Vous allez emprunter 253 millions d'euros cette année, avec une ligne de tirage de 120 millions d'euros éventuellement mobilisable. C'est énorme.

Cela peut passer pour une année où les taux d'intérêts sont bas. Mais croyez-moi ! De même qu'il existe un cercle vertueux où des dépenses de fonctionnement raisonnées, des investissements dans les secteurs porteurs de croissance (je sais que certains n'aiment pas le mot) génèrent un autofinancement brut en augmentation qui permet de se désendetter tout en ayant un plan d'investissement fort - il était de 814 millions d'euros au CA 2020 - la spirale inverse peut

aussi exister : la charge de la dette pèse sur les dépenses de fonctionnement, son encours augmente, les taux sont moins favorables, l'autofinancement diminue et il faut alors à nouveau réemprunter et le cercle infernal commence alors.

Alors je sais, Monsieur le vice-président aux finances, que vous avez tout cela en tête. Vous nous annoncez un budget « année zéro » pour le moment où vous aurez enfin finalisé votre PPI et où vous aurez préparé les esprits à mettre en place un plan marges de manœuvre dont vous nous avez dit en commission que vous l'appeliez « année zéro » parce que plan marges de manœuvre, ça fait mauvais effet.

C'est pourtant cette politique qui nous a permis d'avoir une métropole où, avant la crise, le nombre de chômeurs et d'allocataires du RSA baissait, où le nombre de logements construits (mis à part élaboration du nouveau PLUH) augmentait, où l'investissement dans les mobilités décarbonnées progressait, améliorant la qualité de l'air, où le cadre de vie était

de plus en plus agréable.

Bref, c'était là un moyen de progresser vers ce que monsieur le Maire de Lyon appelle une « politique du bonheur » et que nous souhaitons tous pour tous les habitantes et habitants de notre agglomération. Mais aujourd'hui, on le voit bien, il faudra plus que des pommiers, des pêchers, des abricotiers, des poiriers, des framboisiers, des groseilliers pour que nos concitoyens retrouvent vraiment le bonheur.

**Gérard Collomb**

# Programmation pluriannuelle d'investissement ou simple note de cadrage ?

Intervention de Nicole Sibeud

Le vote de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement est un des actes les plus importants dans une mandature.

Elle est certes la traduction financière de la politique globale que l'exécutif entend mener, mais elle est aussi l'engagement de projets concrets sur les territoires.

Cet engagement est primordial pour les acteurs locaux, les maires en première ligne avec leur population en attente d'amélioration de leur cadre de vie et les acteurs économiques en attente de lisibilité sur la commande publique à venir.

Nous aurions pu espérer nous retrouver, toutes sensibilités politiques, autour d'un programme d'investissements partagé à minima, comme cela a été souvent, pour ne pas dire toujours le cas au sein de la communauté urbaine puis de la Métropole.

Rappelons que la PPI du dernier mandat a été approuvée à l'unanimité moins 2 voix : preuve du travail de co-construction mené avec tous les groupes politiques et chacun des maires pour aboutir à une liste de projets concertée et détaillée, sorte de contrat d'engagement suivi tout le long du mandat.

Ainsi les projets étaient listés par politiques publiques et par commune afin que chaque maire soit garanti de l'engagement et la réalisation des projets inscrits à la PPI (cf annexe délibération de juillet 2015)

Comme l'a dit Gérard Collomb, le taux de réalisation de la PPI 2015/2020 à près de 95% est exceptionnel et démontre le sérieux et le respect des engagements pris.

Le rapport que nous est présenté aujourd'hui, ne détaille pas les projets qui seront réalisés mais propose seulement une répartition d'enveloppes financières par grandes masses sans que l'on sache comment elles ont été constituées.

Pourtant, certaines enveloppes sont suffisamment précises pour laisser supposer qu'elles ont été fixées sur la base de projets.

**Alors la question est simple :**

- **Soit cette liste existe, mais elle n'a pas été communiquée volontairement. Alors, que dire de la bonne information des élus, et sur votre conception de l'exercice démocratique du pouvoir par votre exécutif ?**
- **Soit elle n'existe vraiment pas, ce qui semblerait être le cas si on croit les réponses apportées en commission par les vices présidents,**

**mais alors pourquoi tant de précipitation pour soumettre à l'assemblée un document incomplet qui ne peut nous satisfaire.**

Doit-on comprendre alors que la forme de PPI que vous proposez cache en réalité une conception descendante de votre politique, dans laquelle les projets métropolitains s'imposent aux communes au lieu de les coconstruire avec elles ?

Pourtant, Monsieur le Président, la semaine dernière, en colloque, vous affirmiez croire dans les 59 communes de la Métropole et exposiez votre volonté de trouver de nouvelles façons de travailler avec elles.

Les maires ont besoin de visibilité sur les investissements de la Métropole sur leur territoire car ils restent les premiers interlocuteurs des habitants et sont à ce titre les relais des interventions métropolitaines. Ils doivent également construire leur propre PPI communales souvent impactées par les projets métropolitains.

Pour répondre aux inquiétudes légitimes de communes, nous soumettons à l'assemblée un premier amendement proposant de mettre en place des contrats de territoire, formalisant les engagements d'investissements entre la Métropole et chacune des 59 communes.

Alors, Monsieur le Président, acceptez notre amendement en signe de reconnaissance des communes.

Si on examine maintenant les chiffres : le montant d'investissements pour le mandat est annoncé à hauteur de 3,6 milliards euros en hausse de 3% par rapport à la PPI précédente mais au prix d'une forte dégradation de la situation financière et une durée de désendettement qui frôle les limites acceptables.

Ce volume est aussi dépendant des recettes estimées à 720M€ soit 20% du montant total de la PPI.

Que se passera-t-il si ces recettes ne sont finalement pas encaissées ? Réduirez-vous la voilure ? En renonçant à quels projets ?

Vous annoncez d'ailleurs une clause de revoyure en 2023 : cela veut-il dire que les nouveaux projets devront attendre cette échéance avant d'être décidés ? Vous parlez également d'une « nécessaire priorisation des investissements ». Sur quels critères cette priorisation sera effectuée et selon quelle méthode ?

Et d'ailleurs, quelle est la véritable capacité pour de nouveaux projets une fois déduits les coups partis sur lesquels nous n'avons, là encore, aucune information.

## La répartition par grands axes politiques :

Sur la répartition par grands axes politiques, nous pointerons juste quelques points d'alerte qu'il nous paraît important de mettre en évidence pour le débat :

### Concernant les déplacements :

Près de 200 millions d'euros sont consacrés aux infrastructures cyclables mais cette enveloppe sera toutefois partagée avec les montants dédiés à la piétonisation et à la réfection de voiries.

Nous craignons que seules les voiries permettant une requalification de l'espace en faveur du vélo ne fassent l'objet d'une réfection sur ce mandat ! laissant craindre une dégradation du patrimoine de voirie dans les communes.

Nous sommes aussi très inquiets sur les ouvrages d'arts dont l'enveloppe est en forte diminution (-38%), ce qui n'augure rien de bon pour les projets de rénovation qui devaient être réalisés impérativement compte tenu de leur dangerosité : nous pensons au pont de Vernaison, au pont de l'Île Barbe ou aux trémies de Perrache.

### Concernant le développement économique :

Si on a bien compris que vous le réorientiez sur l'économie dite « soutenable et sobre », il n'est pas précisé à quelles dépenses d'investissement cela correspond.

Si en l'état, ce document ne rassure pas nos territoires, nous aurions pu imaginer qu'il en serait autrement pour le monde économique.

Mais non, ces acteurs ne disposent pas plus de visibilité sur les opérations qui seront lancées par la Métropole.

L'incertitude est terrible pour la reprise de l'activité économique surtout en cette période de crise sanitaire que nous vivons.

Lorsque sur nos territoires nous serons interrogés par la population, par les milieux économiques, pour faire connaître les projets de la Métropole, que pourrions-nous leur répondre ?

### Concernant le logement :

Sur le logement, l'objectif d'atteindre 6 000 logements sociaux par an annoncé par le vice-président semble s'être progressivement transformé, pour tendre vers les 5 000 logements par an en fin de mandat. Objectif somme toute proche des 4500 logements sociaux construits par an sous le précédent mandat.

La volonté affichée de dédensifier et de végétaliser dans la prochaine modification du PLUH laisse craindre une tension sur le marché immobilier et pour les communes SRU l'obligation d'augmenter sensiblement la part de logements sociaux pour atteindre leurs objectifs triennaux mais pour quelle mixité sociale ?

### Concernant les collèges :

La délibération n'évoque que 2 nouveaux collèges sur le mandat ;

Mais quelles sont les véritables besoins en fonction des projections démographiques ?

#### Aucune information

Et qu'en est-il des opérations de structuration des collèges existants en attente qui devaient être engagés dans ce mandat.

#### Aucune information.

### Concernant l'urbanisme

Alors que c'est l'axe qui mobilise la plus forte enveloppe, quels sont les opérations concernées ? la part de celles déjà engagée comme les projets de renouvellement urbain, la part de nouveaux projets en faveur de la centralité attendus dans les territoires mais aussi contributeur de production de logements sociaux

#### Aucune information

### Concernant l'axe environnemental :

Enfin, en ce qui concerne l'axe environnemental il paraît bien timoré avec seulement 15% de la PPI consacrée exclusivement à cet objectif soit 517M€.

Cette ambition est même limitée à portion congrue si on ôte à ce budget les dépenses liées à la protection et la diversification des ressources en eau, budget identique à celui engagé sur ces thématiques de l'eau lors du précédent mandat.

L'essentiel de la hausse budgétaire environnementale est consacré au développement d'une hasardeuse politique de gestion des déchets visant à la massification du compostage.

Une nouvelle fois, la question du devenir des incinérateurs de la Métropole est posée.

Là encore nous sommes inquiets, les usines d'incinération contribuent à plus de 60% de l'énergie des réseaux de chaleur urbain du plateau Nord et du centre-ville.

Réduire de 50% les déchets incinérables d'ici la fin du mandat ? Est vraiment un objectif réaliste ? Remplacer les incinérateurs par d'autres usines ?

Nous sommes loin de la révolution écologique an-

noncée.

Enfin, pour les territoires, vous annoncez bien une enveloppe de 200 Millions d'euros sur le mandat conforme à ce qui a été présenté dans le cadre de Pacte de Cohérence métropolitaine.

Mais cette enveloppe qui comporte à la fois les crédits de proximité et un fond pour des projets intercommunaux à identifier dans les projets de territoires, ne peut que laisser un gout amer.

Les nouvelles formules de calcul pénalisent de nombreuses communes notamment du nord-ouest qui voient les budgets dédiés aux interventions de proximité baisser alors que nous savons qu'elles sont primordiales dans la vie des communes pour la sécurité et l'amélioration de leur cadre de vie.

Et l'enveloppe de 80M€ pour des projets intercommunaux paraît bien anecdotique et dans tous les cas reportés à la clause de revoyure compte tenu du temps qu'il faudra pour élaborer les projets de territoires dans les CTM dont ils seront issus.

### **Pour conclure la délibération que vous nous proposez est**

- **Une déclaration de politique générale avec une répartition d'enveloppe financière sans contenu précis**

- **Un déni des territoires et des maires**
- **Une absence de vision sur les projets urbains**
- **Une économie aux abonnées absentes**
- **Un minimum sur la voirie, mais à fond sur le vélo**
- **Du saupoudrage sur l'environnement**
- **Dans le mur sur le logement.**

Comme nous n'avons aucun détail sur les opérations composant cette PPI, nous avons déposé les amendements 2 à 8 pour que soient notés dans la délibération à minima les quelques projets qui doivent absolument être réalisés dans le mandat notamment pour des raisons de sécurité.

Alors que nous parlons de la délibération censée incarner, pour les 6 prochaines années, le projet de la Métropole, nous ne pouvons la voter en l'état.

Nous le regrettons, cet exercice aurait pu être l'occasion de faire émerger un certain consensus, comme cela fut le cas jusqu'alors.

**Nicole Sibeud**

## **Nous proposons d'adopter une série d'amendements qui, à notre sens, participeraient à clarifier la méthode et le contour des projets contenus dans cette PPI.** Présentation de Louis Pelaez

L'élaboration de la PPI de la Métropole est un exercice qui suppose de travailler conjointement avec les communes qui composent son territoire.

Le nouveau statut de collectivité territoriale de la Métropole lui donne pleine légitimité pour impulser des projets métropolitains dans les compétences qui sont les siennes.

Pour autant, une articulation doit être trouvée avec les communes.

Force est aujourd'hui de constater que les maires sont aujourd'hui dans l'incertitude, voire dans l'incompréhension.

Ils ignorent quels seront les projets portés par la Métropole sur leur territoire et quels sont les projets communaux qui seront accompagnés par la Métropole.

Cette visibilité sur les actions de la Métropole, sur les financements est pourtant essentielle pour que les nouvelles équipes municipales puissent lancer leur projet.

C'est pour cela que nous proposons un premier amendement visant à mettre en place des contrats de territoire, formalisant les engagements d'investissements entre la Métropole et ses 59 communes.

Nous pensons que cet amendement peut être consensuel et partagé au-delà des contingences partisans. Car il ne s'agit pas d'étiquettes politiques ici. Mais de consolider les relations entre les communes et notre Métropole.

C'est l'acceptabilité et la réussite même du modèle unique de notre Métropole qui est en jeu.

Le futur Pacte de Cohérence Métropolitain ne peut régler à lui seul les relations entre les communes et la Métropole au travers de ses 7 axes.

Si le travail mené sur les Conférences Territoriales des Maires est intéressant, la contractualisation avec ces dernières pour une enveloppe globale de seulement 80 millions d'euros sur le mandat est clairement insuffisante pour répondre aux besoins de financements des communes.

La solution du contrat de territoire par commune a l'avantage :

- de la souplesse sur l'exécution,
- de la clarté sur la méthode,
- et du respect de chacun.

Elle ne remet pas en cause vos orientations, votre politique. Elle ne vous coûte rien. Alors, nous vous prions d'accepter de répondre aux inquiétudes des maires.

### **C'est le sens de notre amendement n°1 sur la méthode.**

Les amendements 2 à 8 ont quant à eux pour objet de préciser le contenu de cette PPI.

De nombreux projets structurants pour notre territoire ne sont en effet pas mentionnés.

C'est le cas de notre amendement n°2 relatif à la requalification de la Rue Garibaldi initiée depuis 2012, et plus particulièrement à la 3ème phase de cette dernière.

Le vœu de voir ce projet aboutir a été adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement du 7ème arrondissement de Lyon.

Au vu du consensus autour de cette question, nous ne comprendrions pas pourquoi vous ne pourriez voter en faveur d'un tel amendement.

Il en est de même avec notre amendement n°3 visant à faire figurer le projet de RER Métropolitain dans la PPI, enjeu structurant d'aménagement du territoire mais nullement cité en l'état, que ce soit dans le Plan de mandat du SYTRAL ou la PPI de la Métropole de Lyon.

Son vote viendrait inscrire votre ambition politique autour de ce projet que chacun appelle de ses vœux, et cela sans nier l'importance de l'engagement régional sur ce dossier.

Parce que la Métropole est en croissance démographique, 4 nouveaux collèges ont été construits et en-

gagés sous le précédent mandat.

Trois collèges vont ainsi être livrés d'ici 2022 et vous estimez les besoins totaux à une dizaine de collèges.

Or, la PPI fait simplement référence à la construction de « nouveaux collèges dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux. »

Cela ne semble pas à la hauteur des besoins et de votre engagement de construire 5 nouveaux collèges sur le mandat.

La rédaction doit donc être précisée pour clarifier votre ambition sur cette compétence essentielle.

C'est notre amendement n°4.

Des éléments ont été transmis à la presse qui laissent préjuger votre position sur des projets essentiels sur nos territoires.

Ces informations n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains.

C'est pour cela que nous vous remercions de bien vouloir clarifier votre position en faisant apparaître dans la PPI des opérations aussi essentielles que :

La rénovation de l'ensemble des trémies de Per-rache, opération indispensable pour assurer le maintien d'une circulation fluide dans notre Métropole.

Faute de travaux de la part de la Métropole, la fermeture à la circulation d'une ou plusieurs trémies serait une faute lourde, une contrainte intolérable qui démontrerait une volonté de congestionner volontairement nos routes.

La question se pose également la volonté de la Métropole de prendre ses responsabilités concernant la remise aux normes du pont de Vernaison, de la rénovation de la passerelle de l'île barbe et des aménagements au pont de Couzon.

**Pour chaque amendement pris individuellement, nous savons pouvoir compter sur les convictions de chacun.**



## Amendement n°1 : Pour la mise en place de contrats de territoire entre la Métropole et chacune des 59 communes.



### Exposé des motifs :

L'élaboration d'une PPI suppose de recenser l'ensemble des projets métropolitains, mais également les projets territoriaux attendus par les communes afin d'établir les besoins concrets de financements puis d'aboutir à des arbitrages.

Au jour du Conseil, tous les maires et parties prenantes n'auront pourtant pas été reçus ou écoutés sur les projets de développement attendus sur leurs territoires.

Les maires ont besoin de visibilité de la part de la Métropole dont la PPI va nécessairement impacter les PPI communales. Pour ce faire, ils ont besoin de garanties sur les interventions et recettes attendues de la Métropole.

Le nouveau statut de collectivité territoriale de la Métropole lui

donne pleine légitimité pour impulser des projets métropolitains dans les compétences qui sont les siennes. Pour autant, une articulation doit être trouvée avec les communes qui composent le territoire de la Métropole.

La prise en compte de la consultation des maires quant aux projets PPI engagés sur leur commune et le partage d'informations autour de la répartition territoriale des investissements apparaît dès lors comme une des garanties d'une répartition équilibrée et du respect de l'équité entre tous les territoires.

### Amendement :

En page 3 de la délibération après le paragraphe suivant : « D'un point de vue comptable, ces axes sont regroupés par autorisations de programme globales.

Chaque année, le Conseil de la Métropole se prononcera sur le montant qu'il affecte à ces autorisations de programme globales. Il délibérera, ensuite, sur des autorisations de programme individualisées qui financeront, tout au long de l'année, les investissements. »

**Ajoute :** « La programmation des projets territoriaux se déclinera sous la forme de contrats de territoires entre la Métropole et chacune des 59 communes. Ces contrats détailleront les projets d'initiative métropolitaine programmés sur le territoire communal ainsi que les projets d'initiative communale accompagnés par la Métropole.

Les contrats de territoire seront présentés et soumis à délibération du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. »

## Amendement n°2 : Achèvement de la requalification de la rue Garibaldi



### Exposé des motifs :

La rue Garibaldi a été conçue dans les années 60 comme une "autoroute urbaine" pour faciliter le trafic automobile en centre-ville. Le temps de la voiture reine est révolu et les exigences en matière d'aménagement et de qualité de vie ont changé.

La requalification de la Rue Garibaldi a été initiée en 2012. Le projet initial comportait 3 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : le secteur Vauban – Bouchut en 2012-2016
- 2<sup>ème</sup> phase : le secteur Bouchut – Arménie en 2016-2019
- 3<sup>ème</sup> phase : le secteur Arménie – Berthelot sur le mandat 2020-2026

Le 15 janvier 2021, le conseil d'arrondissement du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, a adopté à l'unanimité un vœu visant à obtenir l'inscription de « la restructuration de la Rue Garibaldi ainsi que l'apaisement de l'entrée du Parc Blandan au niveau de la Rue du Repos » dans la PPI 2021-2026 de la Métropole de Lyon.

### Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations,

réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonnevey). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).

**Ajoute :** « La requalification de la rue Garibaldi (3<sup>e</sup> phase de la rue d'Arménie à l'avenue Berthelot) et l'apaisement de l'entrée du Parc Blandan au niveau de la Rue du Repos seront également achevés sous ce mandat. »

## Amendement n°3 : Le Réseau Express Métropolitain, ou RER à la Lyonnaise



### Exposé des motifs :

Le projet de Réseau Express Métropolitain (REM) ou RER à la Lyonnaise permettrait une mobilité plus efficace et accessible pour tous les habitants et les salariés de l'aire urbaine de Lyon. Ce projet de RER Métropolitain fait aujourd'hui consensus.

Mettre en place une telle infrastructure dans notre agglomération répond à multiples problématiques de déplacements urbains avec des bénéfices certains : amélioration des transports du quotidien, diminution de la part de la voiture, amélioration de la qualité de l'air, renforcement de l'attractivité économique et surtout désengorgement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Pour que cette mise en place soit effective, il est impératif de poser un cadre de travail partenarial avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ouverture officielle de la discussion avec la collectivité en charge des TER permettra, à court terme, la mise en place effective de l'intégration tarifaire TCL/TER et à moyen terme le déploiement du RER à la Lyonnaise. Cette mise en place effective du RER nécessitera des investissements importants au niveau de la région et de la métropole.

Enjeu structurant d'aménagement du territoire, le RER n'est pourtant en l'état nullement cité que ce soit dans le Plan de mandat du SYTRAL ou la PPI de la Métropole de Lyon.

### Amendement :

En page 4 de la délibération après la phrase suivante : « La Métropole continuera de faciliter les déplacements intermodaux à l'échelle de l'agglomération. Elle soutiendra la création de parcs-relais vélos et voitures, en lien avec le réseau TCL et le réseau ferré, ce dernier étant rendu plus attractif par une intégration tarifaire TER-TCL entre les 35 gares de la Métropole. »

**Ajoute :** « en lien avec le réseau TCL et le réseau ferré, ce dernier étant rendu plus attractif par une intégration tarifaire TER-TCL entre les 35 gares de la Métropole. La métropole investira en partenariat avec la région dans le Réseau Express Métropolitain, ou RER à la Lyonnaise. »

La presse a permis de verser à l'information publique de nombreux éléments concrets relatifs à la PPI de la Métropole de Lyon. Ces renseignements rapportés aux journalistes, n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains.

Cette situation est regrettable car ces informations sont de nature à influencer le vote des élus métropolitains sur la délibération présentée ce jour. Pour

corriger cette asymétrie d'informations et afin de garantir les conditions à même de permettre un vote éclairé et en conscience, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant certains projets n'étant pas mentionnés dans la délibération soumise au vote.

Les amendements 4 à 7 reprennent ces déclarations.

## Amendement n°4 : Pour la construction d'au moins 5 collèges

### Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président en charges des Finances est ainsi cité : « Trois [NDLR : collèges] vont être livrés d'ici 2022 et nous espérons en lancer trois autres durant le mandat. Au total, nous avons besoin d'une dizaine de collèges sur la métropole. »

Afin de répondre et d'anticiper la croissance démographique de la Métropole, 4 nouveaux collèges ont été construits et engagés sous le précédent mandat : « Alice Guy » à Lyon 8ème / Villeurbanne Cusset / Saint Priest / Lyon 7ème Pré Gaudry.

En sa page 8, la délibération ne précise pourtant pas l'état des besoins de construction de collèges : « Parmi les projets phares de la mandature, la construction de nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux. »

Au vu des besoins très importants, il paraît nécessaire de préciser la rédaction de la délibération pour clarifier l'intervention de la Métropole.

Proposition est faite de la conformer à la page 7 de la profession de foi de la majorité : « Pour répondre à la croissance démographique de

la Métropole, nous construirons au moins cinq nouveaux collèges au cours du mandat. »

### Amendement :

**Supprime :** Le paragraphe suivant en page 8 de la délibération : « Parmi les projets phares de la mandature, la construction de nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux. »

**Et Remplace Par :** « Parmi les projets phares de la mandature, la construction d'au moins 5 nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux. »



## Amendement n°5 : Mise aux normes de la totalité des trémies de Perrache

### Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président en charge des Déplacements, intermodalités et logistique urbaine est ainsi cité: « Entre le déclassement de l'A6 et le transfert des voiries du département, nous avons hérité d'ouvrages en très mauvais état. En cumulé, nous allons investir autour de 500 millions d'euros sur la voirie. Philosophiquement, nous nous serions bien passés de la moitié de cette enveloppe. Il y a des mises aux normes que nous sommes obligés de faire. Sous le centre d'échange de Perrache, nous avons 7 trémies à remettre aux normes avec du désamiantage. Les rénover toutes consommerait une part importante de la

PPI. Certaines vont peut-être rester longtemps fermées à la circulation. »

La rénovation des trémies de Perrache est pourtant une opération de restructurations lourdes d'ouvrages d'art considérée comme prioritaire sous le précédent mandat.

La rénovation de l'ensemble des trémies est indispensable pour assurer le maintien d'une circulation fluide dans notre Métropole.

Reliant les quais de Saône au pont Gallieni en direction de Part-Dieu, la fermeture de la trémie n°6 depuis l'été 2020 pour travaux est en effet source de complications routières, ralentissements et bouchons.

Fautes de travaux, la fermeture à la circulation, pour une durée indéterminée, de plusieurs trémies et les nuisances qui y seraient associées ne sont pas entendable pour nos concitoyens.

### Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant : « La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent [...]»

**Ajoute :** « Dans la suite du réaménagement de la gare de Perrache, la totalité des trémies de Perrache seront remises aux normes. »

## Amendement n°6 : Pour la remise aux norme du Pont de Vernaison ou la construction d'un nouvel ouvrage

### Exposé des motifs :

La presse affirme ainsi que : « Fermé aux poids lourds dans l'attente d'une remise aux normes chiffrée à 60 millions, le pont de Vernaison n'apparaîtra pas dans la PPI des écologistes. »

C'est pourtant un pont stratégique pour l'agglomération lyonnaise et la vallée de la chimie, étant le seul pont franchissant le Rhône entre Givors et Pierre-Bénite sur lequel circulaient quotidiennement, avant restriction 13 000 véhicules (jusqu'à 20 000 les jours de pointe), dont 7 % de poids lourds (limitation de tonnage à 44 t).

Au vu de la dégradation de l'ouvrage, la délibération n° 2018-2937 du Conseil du 17 septembre 2018 a approuvé le programme de surveillance de l'ouvrage du pont de Vernaison.

Depuis le 03/03/2020, la circulation des camions de plus de 3,5 tonnes est interdite sur le pont, à l'exception des véhicules de service public et des engins agricoles.

Par délibération n° 2020-4091, la Métropole a pris ses responsabilités en s'engageant financièrement à hauteur de 10,75 millions d'euros pour la surveillance du pont, les travaux conservatoires mais aussi pour les études en vue d'un nouvel ouvrage.

En l'absence de remise aux normes de l'ouvrage, les poids lourds devront continuer de transiter par Pierre Bénite en empruntant les autoroutes A7 et A450 et la RD315, allongeant d'autant leurs trajets et bilan carbone.

À terme, en cas de dégradation accélérée de l'ouvrage en l'absence de travaux, le pont pourrait même être fermé à toute circulation.

### Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant : « La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent [...] »

### Ajoute :

« La remise aux normes du Pont de Vernaison ou la construction d'un nouvel ouvrage sera réalisée. Cet ouvrage devra intégrer un aménagement cyclable et piéton »



## Amendement n°7 : Pour la réouverture à la circulation de la passerelle de l'Île Barbe

### Exposé des motifs :

La presse affirme ainsi que : « La passerelle de l'Île Barbe, désormais fermée à la circulation, va être rénovée mais restera dédiée aux modes doux et aux riverains » avant de qualifier cette rénovation de « service minimum ».

Cet ouvrage est pourtant essentiel car il permet la desserte locale de l'Île mais également le transit entre le quai Paul Sédaillan en rive droite (Lyon 9<sup>e</sup>) et le quai Clémenteau en rive gauche (Caluire et Cuire).

### Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant : « La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent [...] »

### Ajoute :

« La passerelle de l'Île Barbe sera rénovée et rouvrira à la circulation pour tous les modes de déplacements. »



## Amendement n°8 : Pour l'aménagement du pont de Couzon

### Exposé des motifs :

La délibération soumise au vote n'évoque pas les besoins de travaux du pont de Couzon-au-Mont-d'Or reliant rive droite et rive gauche de la Saône.

Trois séries de travaux d'entretien ont été réalisés entre 2018 et 2019. La Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2015/2020 a permis de lancer une étude de faisabilité technique et financière d'une passerelle dédiée aux modes doux.

Cela permettrait de rénover l'ouvrage actuel qui deviendrait alors uniquement routier. Cette solution

est aujourd'hui la plus à même de garantir la pérennité de l'ouvrage et la sécurité de permettre la séparation des flux.

### Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard

périphérique Laurent Bonnevey). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachévé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).

### Ajoute :

« Les aménagements liés au pont de Couzon seront réalisés (création d'une passerelle modes actifs et requalification du pont actuel). »



# Tableaux des effectifs : « La Métropole était un bel outil en bonne santé. »

## Intervention de Richard Brumm

Monsieur le Président, chers collègues,

Je dois bien admettre que, à la lecture de cette délibération et face à la présentation qui en a été faite en commission, j'ai ressenti beaucoup d'incompréhension face à votre stratégie et un sentiment général de profond gâchis du travail mené sous le précédent mandat.

En effet, vous nous annoncez la création des 117 postes supplémentaires dans les effectifs de la Métropole, dont 114 emplois permanents. 55% de ces emplois sont de catégorie A.

Vous nous expliquez ensuite que ces emplois sont destinés à répondre aux besoins des nouvelles priorités politiques du mandat.

**Pour autant, en commission, vous ne semblez pas en mesure de détailler quelle sera votre vision sur les effectifs de la Métropole à échelle du mandat.**

Vous n'êtes même pas en mesure de fournir un état des lieux des ETP de la Métropole avant et après recrutements pour établir concrètement quel sera le nombre d'agents supplémentaires.

Dans le même temps, vous publiez le 20 janvier dernier un avis d'appel public à concurrence visant à établir un « Diagnostic en vue de la réorganisation de la fonction RH à la Métropole de Lyon. »

Donc nous ne comprenons pas comment vous pouvez lancer ces ouvertures de poste sans savoir concrètement où vous n'allez ni comment vous allez accompagner cette réorganisation au niveau des ressources humaines.

Ce que nous comprenons en revanche, c'est la très forte hausse des dépenses de fonctionnement inscrite au BP 2021.

Une partie cette hausse est bien liée à la crise que nous traversons. Mais la hausse des dépenses sociales ne peut expliquer à elle seule la très forte progression des dépenses de fonctionnement.

Nous pouvons constater une forme de « dérapage budgétaire » sur les autres postes de fonctionnement, dépenses qui ne semblent pas forcément en mesure d'être justifiée par la crise

S'il est une dépense qui ne peut être expliquée par la crise sanitaire, c'est bien la dérives des dépenses liées au personnel de +3.3% passant de 392.6 à 405.4Millions€ soit + 12.8Millions€ en une année.

Cela remet en cause la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement menée sous le précédent mandat.

Car nous aussi, nous avons eu à faire face à des crises avec une perte de 100 millions d'euros annuels de dotations de l'État entre 2015 et 2018 avec une DGF passant de 502M€ en 2015 à 399M€ en 2018) et à la reprise des emprunts toxiques à hauteur de 127 066 586€. Et cela dans un contexte de création de la Métropole.

C'est pour cela que nous avons lancé le plan Marge de manœuvres qui nous a permis d'aller chercher 35 millions d'euros de dépenses générales et de contenir nos dépenses de fonctionnement. Cela afin de redéployer ces sommes en soutien de l'investissement.

C'est pour cela que nous sommes d'autant plus surpris qu'en commission, vous nous annoncez le lancement du chantier Budget base 0 qui serait un équivalent du plan Marges de manœuvres mais dont on aurait simplement changé le nom. Tout cela n'est pas très cohérent.

En cette période, vous auriez dû mener une véritable politique contra cyclique en maîtrisant fortement les dépenses de fonctionnement dès le début du mandat tout en investissant massivement pendant 2/3 ans pour participer à la relance économique et à la consolidation des acteurs économiques de la Métropole.

Une fois les effets majeurs de la crise terminée, l'augmentation des recettes fiscales de la collectivité aurait alors financé le désendettement de la collectivité.

Force est de constater que ce n'est pas le chemin que vous suivez. La Métropole était un bel outil en bonne santé. De tels attermoissements sont véritablement dommageables.

En l'absence de cap clair et précis, nous ne pouvons donc voter favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**Richard Brumm**